

Britannique, le Port & le Fort appellés *Egmont* avec toute l'artillerie, munitions & effets de Sa Maj. Britanique & de ses Sujets, qui se trouvoient dans cette Place le jour susmentionné, conformément à l'inventaire qui en a été fait. "

Le Prince de Masserano déclare en mêmes tems, au nom du Roi son Maître, que l'engagement de Saite Maj. Catholique de restituer à S. M. Britanique la possession du Fort & Port appellés *Egmont*, ne peut & ne doit en aucune manière affecter la question du droit antérieur de Souveraineté des Isles *Maloïines*, autrement appellées Isles de *Falkland*. En foi de quoi, je soussigné Ambassadeur Extraordinaire, ai signé la présente Déclaration de ma signature ordinaire, & y ai fait apposer le scellé de nos armes. "

A Londres le 22. Janvier 1771.

(L. S.) Le Prince de MASSERANO.

Acceptation du Comte de Rochefort en date du 22. Janvier 1771, de la Déclaration du Prince de Masserano, de même date.

LE Roi Catholique ayant autorisé le Prince de Masserano, son Ambassadeur Extraordinaire, d'offrir au nom du Roi, au Roi de la Grande-Bretagne une satisfaction de l'outrage fait à S. M. Britanique, en la déposédant du Port & Fort dit Port *Egmont*, & ledit Ambassadeur ayant signé aujourd'hui une Déclaration qu'il vient de me remettre, par laquelle il est porté que Sa Maj. Catholique, désirant de rétablir la bonne harmonie & l'amitié qui subsistoient déjà entre les deux Couronnes, désavoüe l'Expédition contre le